



RÈGLEMENT 2015

PRIX LES RENCONTRES DU FESTIHANDIVALIDE

RÈGLEMENT

Ce concours international est ouvert à tous. Les œuvres présentées doivent témoigner d'une écriture originale, innovante dans laquelle le traitement de la question « Améliorer nos comportements pour vivre tous ensemble » doit être prédominante sur les moyens techniques utilisés.

Le thème de cette année est **Accès de tous à tout !**

Accès à la scolarisation à l'amitié, à l'amour, au travail, au transport, au loisir, au sport,.....

SELECTION

Art. 1 - Il n'est pas exigé de droit d'inscription.

Art. 2 - La sélection est limitée à 2 œuvres maximum par artiste. Sont admises les œuvres réalisées depuis 2010.

Art. 3 - Les vidéos seront soumises au comité de présélection (voir la liste sur le site www.festihandivalide.fr) sous forme de fichiers envoyés :

- sur un CD-Rom/DVD-Rom. **Attention seuls les DVD de données sont acceptés.** Les Blu-ray ne sont pas acceptés.
- via Internet si les fichiers pèsent moins de 2 gigas par We Transfert (wetransfer.com).
- lien Youtube ou Vimeo téléchargeable
- sur un serveur FTP pour des fichiers plus lourds (nous demander les codes le cas échéant).
- sur clé USB avec lettre affranchie à votre adresse pour le retour.

Format de vidéo accepté :

- Format : h264
- Encapsulation : Tout format accepté (.avi, .mov, .mp4, etc.)
- Résolution : Minimum 768x576 (SD), Maximum 1920x1080
- Débit Vidéo : Maximum 8Mb/s
- Canaux audio : 2 canaux (dual mono ou stéréo uniquement)

Chaque œuvre sera obligatoirement identifiée par les mentions suivantes, et dans l'ordre suivant sur tous les supports (fichiers envoyés par email, DVDs, fichiers numériques) : NOM_Prénom du réalisateur - Titre

Les copies altérées et les autres formats ne seront pas pris en considération.

Art. 4 - Chaque œuvre fera l'objet d'une inscription comportant obligatoirement les documents suivants :

– **Par voie postale :**

- La fiche d'inscription imprimée, signée, datée avec la mention "lu et approuvé".
- La clé USB ou CD/DVD de données contenant le film et 2 photos de l'œuvre (format libre de 300 dpi minimum) pour la communication.
à l'adresse suivante : Association Source, Maison des associations, Le ligoures, Place Romée de Villeneuve, 13090 Aix en Provence

- **Par email :**

- La ou les films (**2 maximum**).

- La fiche d'inscription au format .pdf.
- Une bio/filmographie courte et une bio/filmographie complète.
- Deux photos de l'œuvre (format libre de 300 dpi minimum) pour la communication.

A l'adresse mail suivante : programmation.festihandivalide@gmail.com
 objet du mail : FESTIhandiVALide - titre du film

Les documents envoyés pour l'inscription ne seront pas retournés.

Tout dossier incomplet ou mal libellé ne sera pas pris en considération.

SELECTION OFFICIELLE

Art. 5 - Les résultats de la sélection seront communiqués par mail 2 semaines avant les dates de la manifestation. Toutes les vidéos retenues seront projetées.

Art. 6 - **Toute vidéo en langue française devra comporter un sous-titrage français pour les personnes sourdes et malentendantes.**

Toute vidéo en langue étrangère devra comporter un sous-titrage français et un sous-titrage anglais.

Art. 7 – Les frais de déplacement seront pris en charge pour les artistes retenus.

ATTENTION un seul réalisateur par film sera pris en charge par LES RENCONTRES du FESTIhandiVALide.

AUTORISATIONS DE DIFFUSION / DOCUMENTATION

Art. 8 - Les prix et les jurys : voir le site www.festihandivalide.fr

Art. 9 - Les auteurs renoncent à leurs droits pendant la durée et dans le cadre de la manifestation.

Les extraits des œuvres sélectionnées pourront être utilisés dans un cadre promotionnel pour la manifestation sous n'importe quelle forme de média : catalogue, programme, invitation, presse écrite, Internet et télévision.

Art.10 - Toute œuvre envoyée pourra faire l'objet de présentations dans divers événements en France ou à l'étranger, pour lesquels l'auteur, ou l'ayant droit dans le cadre non commerciale, il sera consulté et donnera son consentement éventuel si cela a une conséquence de commercialisation.

Art. 11 - Toute œuvre figurant au palmarès Les Rencontres du FESTIhandiVALide intégrera les **Archives Numériques FESTIhandiVALide** et pourra être diffusée dans un but promotionnel dans des festivals ou événements non-commerciaux en France ou à l'étranger.

Art. 12 - Toute œuvre sera intégrée aux « Archives Numériques » Les rencontres du FESTIhandiVALide. Elle sera référencée dans une base de données consultable sur Internet à partir du site www.festihandivalide.fr, et pourra être consultée en ligne sauf avis contraire de l'auteur clairement exprimé sur la fiche d'inscription.

N.B. : Les archives numériques Les Rencontres du FESTIhandiVALide sont également accessibles sur le portail www.handicapensemble.fr

PAR LE SIMPLE FAIT DE SON INSCRIPTION PAR MAIL TOUT PARTICIPANT ACCEPTE LE REGLEMENT CI-DESSUS.

Tous les documents devront être adressés à :

Les Rencontres du FESTIhandiVALide
Association SOURCE
Le Ligourès Place Romée de Villeneuve
13090 Aix-en-Provence
FRANCE

Avec la désignation "sans valeur commerciale" pour la douane

DATE LIMITE D'ENVOI : 15 septembre 2015.

Tel : +33(0) 609143213

E-mail : programmation.festihandivalide@gmail.com

Site web: www.festihandivalide.fr